REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

Séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014

Déclaration de Dakar

Préambule

Le séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre, organisé par la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées et de la Falémé et l'Agence Française de Développement à Dakar du 3 au 6 juin 2014 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rassemblé quelque 120 participants venant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal.

Au terme des travaux, les participants soulignent l'impératif de faire de la politique foncière un moyen institutionnel déclencheur du développement durable des territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre, développement créateur de richesses, d'emplois, de nourriture et de biens de consommation.

En effet, l'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui 900 millions d'habitants, dont 265 millions sont confrontés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Cette population atteindra plus de 2 milliards de personnes en 2050, soit 1/5ème de la population mondiale avec un taux d'urbanisation de 60%.

Cette évolution démographique sans précédent dans l'histoire du monde qui pose déjà des problèmes de sécurité alimentaire, s'accompagne d'une pression croissante sur les ressources naturelles qui se raréfient.

Ces contraintes qui pèsent sur la production agricole, dans un contexte où prédominent informalité et insécurité foncières, constituent un défi pour les États, les Institutions régionales (Union Africaine, Commission économique pour l'Afrique), l'Union européenne, les Institutions financières internationales et les dispositifs de Coopération bilatérale, dont la Coopération française.

Relever ce défi dans le contexte actuel marqué par des problèmes environnementaux aigus du fait des changements climatiques qui affectent les ressources foncières (salinisation des terres, appauvrissement des sols, etc.), devient une priorité. A coté de la dégradation progressive des ressources naturelles, se pose la question de la capacité des droits fonciers collectifs à faire face et à s'adapter aux pressions des marchés fonciers.

La sécurisation de l'occupation des terres et de la mise en valeur dans les zones agricoles et pastorales est une condition nécessaire à l'accroissement des productions agricoles et alimentaires. Aussi, les États doivent pouvoir surmonter les obstacles et les blocages qui, au niveau foncier, sont susceptibles de compromettre la modernisation de l'agriculture familiale et les gains de productivité. Cela passe par des politiques foncières définies ou revisitées de façon inclusive, et posant des cadres de régulation aptes à préserver les droits des communautés autochtones, à assurer une sécurisation foncière des exploitations familiales et des investisseurs, mais également, à éviter des acquisitions massives de terres agricoles et pastorales par les investisseurs nationaux ou étrangers.

Défis à relever

1. Sécuriser et formaliser les droits d'usage et de propriété dans les espaces ruraux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

2. Assurer, aux différentes échelles territoriales, une cohérence entre les politiques foncières et les autres politiques publiques (décentralisation, aménagement du territoire, développement rural - agriculture, élevage, foresterie... -, environnement, etc.);

3. Prendre en considération différents droits coutumiers (de propriété, d'usage, d'usufruit ...) dans la gestion et l'affectation du foncier rural ;

4. Adapter et clarifier le cadre légal et règlementaire de l'affectation et de la gestion du foncier rural, en procédant selon des démarches inclusives mobilisant les acteurs et usagers du foncier rural ;

5. Optimiser la mise en valeur et la productivité des ressources foncières, en aval d'investissements publics et privés.

RECOMMANDATIONS

1. Procéder au niveau national, à un plaidoyer pour des réformes juridiques et institutionnelles adaptées ; porter ce plaidoyer au niveau régional en tenant compte des directives de l'Union Africaine, et de la FAO, à travers un réseau à constituer dans le prolongement de la Déclaration de Dakar ;

2. S'assurer d'une convergence des politiques de décentralisation, des politiques foncières et des politiques agricoles et de développement rural,

3. Encadrer l'accès des investisseurs dans le cadre des politiques agricoles et foncières assurant un équilibre entre exploitations familiales et agrobusiness,

4. Mettre en place dans les pays, des dispositifs de réflexion-débat participatif et inclusif pour définir ou réactualiser les politiques foncières (structures de pilotage, de concertation, états généraux, assises, etc.);

5. Privilégier le niveau décentralisé le plus pertinent pour assurer la gestion optimale des ressources foncières et l'acceptation des décisions d'affectation de l'espace par les usagers ; l'opérationnalisation devant procéder selon les contextes de niveaux de validation appropriés.

6. Promouvoir des mécanismes de contrôle citoyen et des voies de recours à l'égard des décisions concernant le foncier et émanant de l'Etat ou des Collectivités locales;

7. Instituer des outils et des mécanismes de contractualisation (chartes, conventions, contrats-plans, cahiers des charges) concertés entre les différents acteurs concernés par la mise en valeur de ressources mobilisables dans le cadre d'investissements publics (Etat, Collectivités) ou privés .; ces instruments contractuels devront définir des conditions minimales de mise en valeur durable.

8. Renforcer les capacités humaines (personnel, formation...) et les ressources financières (dotation de l'Etat, budget des collectivités locales, fiscalité locale) des CL pour pérenniser les outils de gestion du foncier et en faire une priorité.

9. Mettre en place un dispositif d'appui technique et de Suivi evaluation au niveau des collectivités locales pour aider à la gestion du foncier (prestataires privés, services techniques, société civile, chercheurs, etc.)

10. Tester, valider et institutionnaliser, le cas échéant, les outils de gestion de l'espace pertinents (conventions locales, chartes, POAS, SIF, etc.).

PAYS

Bénin	Cameroun	Mali	Niger
Burkina Faso	Guinée	Mauritanie	Sénégal